

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**Date convocation
17/12/2018Date Affichage
17/12/2018

Séance du 21 décembre 2018

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents :
Nombres de membres Absents :
Nombre de procurations :
Nombre de votants :

L'an deux mille dix huit et le vingt et un décembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire,

Présents :

Absents excusés : CHEVRIER C, VERGES B, LOPEZ MT.

Objet de la Délibération**REPRISE DE VOIRIE – LOTISSEMENT TERRA DEL SOL – TRANCHE 1 ET 2****Vu** le code de la voirie routière, notamment l'article L162-5,**Vu** la demande de l'association syndicale du lotissement Terra del Sol, 1^{ère} tranche, représenté par Monsieur José BARDETIS, demandant à la commune de reprendre la voirie située sur les parcelles cadastrées n° 2716,2732 et 2760, section A, pour une superficie de 17a 02ca ;**Vu** la demande de l'association syndicale du lotissement Terra del Sol, 2^{ème} tranche, représenté par Madame Evelyne PIANA, demandant à la commune de reprendre la voirie située sur les parcelles cadastrées n°2892,2843,2894 et 2895, section A, d'une superficie de 4a 49ca ;**Vu** la remise en état de la voirie par les copropriétaires ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE, l'intégration dans la voirie communale la voie située sur les parcelles n° 2716,2732, 2760, 2892,2843,2894 et 2895, section A, desservant le lotissement Terra del Sol 1 et 2,**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**PRECISER** que les frais de géomètre sont à la charge des co-lotis et les frais de notaire à la charge de la commune.

Fait et délibéré à Formiguères les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le 21 décembre 2018.P. LOOS,
Le Maire